



**Ambassade de France en Arabie
Service économique de Riyad**

Riyad, le 11 mai 2020
Affaire suivie par : Sarah Lagdaa
et Laurent Estrade

L'Arabie saoudite concrétise ses annonces de rigueur budgétaire

Résumé : Le ministre des Finances saoudien - et ministre par intérim de l'Économie et du Plan - Mohammed Al Jadaan, a annoncé, le 11 mai, un ensemble de mesures de restrictions budgétaires d'un montant total de 100 Mds SAR (26,6 Mds USD), soit l'équivalent de 9,8% des dépenses prévues au budget 2020 (272 Mds USD). Une hausse des recettes est attendue du triplement du taux de la TVA de 5% à 15% à partir du 1^{er} juillet 2020. Une réduction des dépenses proviendra de la suspension, à partir du 1^{er} juin 2020, de l'allocation mensuelle de 1 000 SAR (267 USD) versée aux salariés saoudiens de la fonction publique. Cette allocation avait été mise en place précisément pour compenser l'introduction de la TVA au 1^{er} janvier 2018. D'autres mesures, non précisées, de réductions et de réaffectation de dépenses porteront sur les dépenses de fonctionnement aussi bien que sur des programmes de la Vision 2030.

Le ministre des Finances saoudien - et ministre par intérim de l'Économie et du Plan - Mohammed Al Jadaan, est passé à l'acte après ses déclarations du 2 mai, dans lesquelles il indiquait que le gouvernement serait amené à prendre des mesures, qualifiées de douloureuses, nécessaires pour préserver la stabilité des finances publiques dans le contexte de la lutte contre la propagation de la pandémie du Covid-19 et de la chute des cours du pétrole.

M. Al-Jadaan a ainsi annoncé, le 11 mai :

- une augmentation des recettes via **le triplement du taux de TVA de 5% à 15%, à partir du 1^{er} juillet 2020** ; le montant attendu de cette disposition n'est pas indiqué ; en 2019, les recettes de la TVA avaient atteint 47 Mds SAR (12,5 Mds USD), soit 5% du total des recettes (247 Mds USD) ;
- une réduction de dépenses avec **la suspension, à compter du 1^{er} juin 2020, de l'allocation mensuelle de 1 000 SAR (267 USD) versée aux 1,5 million de salariés saoudiens de la fonction publique** ; cette allocation avait été mise en place au 1^{er} janvier 2018 pour compenser l'introduction de la TVA et les augmentations des prix des carburants et des tarifs de l'électricité.

Sur la base d'un simple calcul arithmétique, on peut estimer que cette seconde disposition se traduira par une baisse mensuelle de dépenses de 400 M USD, correspondant à environ 1,8% du total des dépenses prévues au budget (272 Mds USD pour l'année, soit 22,7 Mds USD par mois).

Sans lien avec l'annonce du ministre, la compagnie pétrolière *Saudi Aramco*, a publié le 10 mai les prix des carburants applicables pour le mois par les stations-services par l'application d'une formule de révision, fonction des prix du pétrole à l'exportation. Les prix des carburants baissent ainsi de près de 50% par rapport au mois d'avril, avec un prix du litre d'essence 95 de près de 22 cents USD.

Le ministre des Finances saoudien a par ailleurs indiqué, sans donner de détail, que des mesures de réallocation et de report de dépenses, de fonctionnement et d'investissement, seraient adoptées ; ces mesures pouvant concerner des programmes de la Saudi vision 2030.

L'ensemble des dispositions annoncées doit avoir un impact total, en réductions de dépenses et augmentations de recettes, estimé à **100 Mds SAR (26,6 Mds USD)**.

Un comité ministériel a été créé pour améliorer l'efficacité des dépenses et évaluer l'ensemble des rémunérations et prestations financières versées aux salariés, hors du champ de la loi de la fonction publique, exerçant dans des entités publiques. Ses recommandations sont attendues dans un délai de 30 jours.

Commentaires

Les mesures de consolidation budgétaire annoncées le 11 mai par le ministre des Finances saoudien étaient attendues après ses déclarations du 2 mai, préparant l'opinion publique à des mesures douloureuses, mais nécessaires pour assurer la stabilité des finances publiques.

S'agissant de l'augmentation de la TVA, elle était envisagée de manière progressive, dès son instauration en janvier 2018, comme un instrument efficace d'augmentation des revenus non pétroliers dans le budget de l'État. En 2019, le FMI recommandait l'augmentation de son taux à 10%, suite à son introduction réussie.

Le contrôle du déficit budgétaire, dont le ministre des Finances est le garant, est fondamental pour la stabilité économique et il est important que les autorités disposent de marges de manœuvre de relance le moment venu, dans une perspective de reprise d'activité.